

CAPD du mardi 20 mars 2018

Déclaration liminaire

Demandes d'allègement de service et de postes adaptés

Cette CAPD a, à son ordre du jour, l'étude des demandes d'allègement de service et de postes adaptés.

Le Se-Unsa déplore l'absence du médecin de prévention lors du groupe de travail qui a étudié ces demandes de postes adaptés et allègements de service. Les collègues qui ont déposé un dossier présentent des situations médicales pour lesquelles l'avis et des échanges avec le médecin de prévention auraient apporté un éclairage nécessaire. Or, certains collègues ne vont pas voir leur demande aboutir et risquent de se retrouver dans des situations professionnelles compliquées, sans aménagement possible de leurs conditions de travail.

Pour le SE-UNSA, les moyens octroyés pour les postes adaptés doivent être mis au bénéfice des personnels rencontrant des difficultés de santé sous forme de postes adaptés ou autres.

Classe exceptionnelle

Cette CAPD traitera de l'avancement à la classe exceptionnelle, pour la première fois depuis la création de ce grade dans le cadre du PPCR, protocole signé par notre organisation syndicale.

Le SE-Unsa, très attaché à la parité, demande l'application stricte des circulaires pour les changements de grade et notamment le respect des pourcentages de représentativité femmes/hommes dans le corps.

Semaine des directions d'école

Nos directrices et directeurs d'école sont motivé.e.s mais surchargé.es.

La disparition des aides administratives, une automatisation des tâches parfois paradoxalement chronophage et la faiblesse du statut de l'école placent les directeurs, qui sont aussi enseignants par ailleurs, dans l'impossibilité d'assumer l'ensemble des responsabilités qui leur incombent.

Dès ses premières rencontres avec le ministre Blanquer, le SE-Unsa a placé ce dossier parmi les plus urgents. Faute de réponses concrètes, le SE-Unsa a décidé de braquer les projecteurs sur ces personnels en leur dédiant une semaine de visibilité et d'actions, du 19 au 23 mars.

Changements de département 1er degré : des résultats enfin fiables, mais à quel prix ?

Alors que la période des résultats des permutations informatisées est attendue avec impatience mais souvent angoisse et crainte, cette année les résultats sont restés en suspend plusieurs jours. En effet une erreur de la DGRH dans l'attribution de points a faussé le mouvement. Les résultats fiables ont révélé que sur les 177 collègues impactés par cette erreur, 77 collègues sur le plan national ont eu leur affectation annulée et se retrouvent sans mutation. Nous pouvons imaginer leur forte déception, leur désarroi voire leur colère et nous estimons que le préjudice doit être pris en compte.

Ainsi, le SE-UNSA demande officiellement que les 77 collègues à qui une affectation avait été annoncée mais finalement annulée soient prioritaires pour la phase des ineats - exeats qui va s'ouvrir. Il en va d'une gestion humaine des ressources, au bout d'une semaine insoutenable pour les personnes concernées. Nous demanderons donc une attention toute particulière pour les collègues touchées par cette « fausse bonne nouvelle ».

ASH

Au niveau du CAPPEI, le SE-UNSA est toujours en attente du groupe de travail « CAPPEI et mouvement » qui nous semble essentiel. De plus la parution très tardive, la veille des vacances, des inscriptions à la formation CAPPEI met tout le monde dans la difficulté : les collègues pour obtenir des compléments d'informations et les IEN pour les recevoir et émettre leur avis hiérarchique dans des délais si contraints.

Concernant les postes d'AESH, l'enveloppe complémentaire de 70 AESH est bienvenue mais malheureusement nettement insuffisante face aux besoins. En effet, nous rappelons que le Président de la République s'était engagé pour que chaque élève en situation de handicap bénéficie d'une aide. On est loin du compte. De plus, les personnels AESH en congé de maladie ne sont pas remplacés et lorsque le congé est long, la scolarisation des élèves s'avère très compliquée tant pour l'élève lui-même, que pour la vie de la classe. Peut-on envisager un volant de personnels AESH remplaçant ?

Stage de formation syndicale

Le problème est récurrent et géographique ! Une fois encore, 15 collègues de la circonscription de Fréjus-St Raphaël ont reçu un avis défavorable de l'inspecteur pour « nécessité de service ». Il est certain que pour « nécessité de service ou continuité de service », on devrait tout simplement interdire les arrêts maladie, les congés de formation, les congés syndicaux, les autorisations d'absence... Pour bénéficier de stage de formation syndicale à Fréjus-St Raphaël, faudra-t-il attendre que tous les candidats puissent être remplacés ? Pour le SE-Unsa, c'est non ! Et nous vous avons interpellé, le 16 mars, Monsieur l'IA, à ce sujet.

Les collègues concernés sont dans des écoles différentes, participent à des stages à des dates différentes. Le SE-Unsa prône un syndicalisme responsable et vous rappelle que le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 permet aux agents de la fonction publique de bénéficier de 12 jours par an de formation syndicale et qu'aucun collègue n'utilise entièrement ce quota ! Un avis défavorable de l'IEN n'équivaut certainement pas à un refus individuel et écrit de votre part Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans un délai de 15 jours avant le stage. Les stages sont donc réputés acceptés pour nous et nous engageons les collègues à y participer. Nous vous remercions par avance, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de faire respecter le droit syndical et d'autoriser tous les collègues à participer au stage demandé.

Grève fonction publique

C'est bien parce que la fonction publique est menacée que jeudi 22 mars, le SE-Unsa du Var appelle à la grève et à manifester. Non, le service public n'est pas une charge mais une chance pour notre pays. AUCUNE REFORME ne pourra se concevoir durablement contre les agents publics !

Depuis mai 2017, un nouveau temps politique s'est ouvert pour la Fonction Publique avec des annonces hostiles aux fonctionnaires.

LE SE-Unsa garde en mémoire :

- le gel du point d'indice
- le report d'une partie du PPCR
- la restauration du jour de carence

Toutes ces mesures s'intègrent dans une volonté annoncée de vouloir réduire le nombre de fonctionnaires de 120 000 emplois, comme réponse à une soi-disant modernisation du service public.

L'intérêt général n'est plus au coeur du projet politique et collectif actuel !

Le SE-Unsa a toujours refusé cette politique, et s'oppose dès maintenant à sa poursuite!

Le dialogue ne vaut que si la confiance entre partenaires existe.